

CONSEIL D'ADMINISTRATION **ORDRE DU JOUR**

SÉANCE ORDINAIRE N°4 DU 30 AVRIL 2026, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - 4.1.1 Adoption du procès-verbal du 26 mars 2026**
5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT
6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.1 Formation du comité consultatif de la relève de direction**
7. CORRESPONDANCE
8. FINANCES
 - 8.1 CHÈQUES
 - 8.1.1 Liste des chèques émis du 16 mars au 15 avril 2026**
 - 8.2 SUIVI BUDGÉTAIRE
 - 8.2.1 Suivi budgétaire au 31 mars 2026 du BO 2026 adopté**
 - 8.2.2 Présentation et dépôt des états financiers 2025 par RCGT**
 - 8.3 CONTRATS
 - 8.3.1 Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris – mars 2026**
 - 8.3.2 Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuel**
 - 8.4 RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS
 - 8.4.1 Résolution de concordance pour le règlement d'emprunt No 25**
 - 8.4.2 Abroger le règlement d'emprunt No 23-1**

8.5 APPROBATION DE DÉPENSES

8.6 BUDGET 2026

9. INFRASTRUCTURES

9.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

**9.1.1 Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel mars
2026 / cumulatif 2025**

9.2 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

9.3 GESTION DES EAUX DE LIXIVIATION

9.4 CENTRE DE TRI MULTIMATIÈRES

9.5 CENTRE DE TRANSFERT SHERBROOKE

9.6 GESTION DES BIOGAZ

9.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES (MRO)

9.8 PARC ÉCO-INDUSTRIEL

9.9 SITE DE BURY

10. RÈGLEMENTS

**10.1 Avis du règlement et dépôt du projet de règlement no 5.4 - 2 modifiant le Règlement no
5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du
Haut-Saint-François et de Sherbrooke**

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ATELIER

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Jeudi le 28 mai 2026 à 12h30 (atelier) / 14h30 (conseil d'administration)